



- **BETTERAVES** : Présence de parasitisme en diminution. Début des observations des maladies du feuillage : situation saine.
- **MAÏS** : Vol de pyrale en cours.

BETTERAVES

Betteraves : 71 parcelles observées

Ravageurs :

La présence d'asticots de pégomyies est en diminution suite aux fortes chaleurs de la semaine dernière. Les asticots se sont desséchés. Elle est signalée dans 20% des parcelles observées. **Aucune parcelle n'atteint le seuil de nuisibilité** de 50% de betteraves avec présence de galeries et de larves.

Seuil de nuisibilité Pégomyies : **A la couverture du sol** : 50% de plantes avec galeries et présence d'asticots dans certaines galeries.

Dans 35 % des parcelles, des œufs de pégomyies ont été observés. A la suite des températures élevées, les avortements régulent les populations.



Œufs de pégomyies CA59/62

Les chenilles de noctuelles sont ponctuellement constatées par la présence de perforations sur les feuilles des betteraves et de déjections fraîches. Leur présence reste très faible, le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.

Seuil de nuisibilité noctuelles défoliatrices : 50 % de plantes avec présence de morsures et de déjections récentes.

La présence de teignes est signalée dans l'Oise, tout en étant très inférieur au seuil de nuisibilité. Avec le temps sec qui perdure, il faut être vigilant et faire des observations.

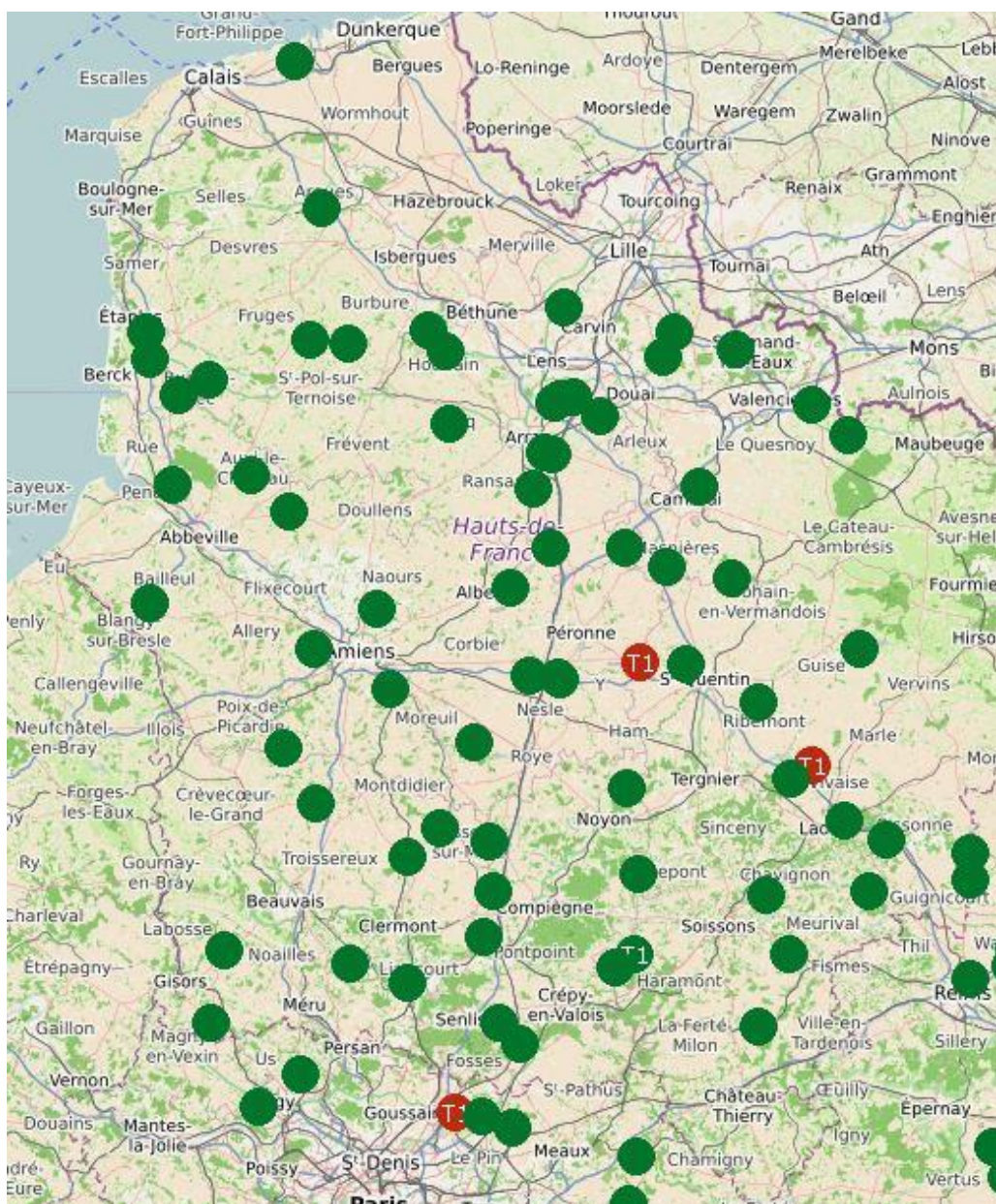
Seuil de nuisibilité teignes : 10% des plantes avec chenille.



Larve de teigne ITB80

Maladies :

RESOBET FONGI : Premières observations maladies.



Capture d'image OAD Alerte Maladie au 2 juillet -ITB

Légende :

- **T1 non atteint :**
seuil de traitement non atteint
- **T1** **Seuil d'intervention T1 :**
seuil de traitement atteint, T1 à réaliser

La situation maladie pour cette première semaine d'observation est saine. **La présence des maladies est très faible.** Pour la majorité des situations, il n'y a pas de présence de maladies du feuillage.

Le seuil cercosporiose est atteint dans une parcelle dans l'Aisne, dans la vallée de la Serre. Cette zone présente un risque plus important du fait d'être dans un fond de vallée humide. De plus, la variété semée dans cette parcelle est sensible aux maladies du feuillage (Acacia).

Une deuxième parcelle à Vraignes-En-Vermandois, dans la Somme, atteint le seuil cercosporiose, situation avec une variété sensible (Beetle).

Rappel des seuils maladies du feuillage :

Maladies	Régions	T1	T2	T3
Début de la protection <u>avant</u> la mi-août				
Oïdium	toutes régions	15 %	30 %	30 %
Rouille	toutes régions	15 %	40 %	40 %
Cercosporiose	bordure littorale	5 %	20 %	25 %
	autres régions	1 ^{er} s symptômes	20 %	25 %
Ramulariose	toutes régions	5 %	20 %	25 %
Début de la protection <u>après</u> la mi-août				
Oïdium		30 %	Pas de T2	Pas de T3
Rouille		40 %	Pas de T2	Pas de T3
Cercosporiose		20 %	25 %	Pas de T3
Ramulariose		20 %	25 %	Pas de T3

Avec la présence de *Pseudomonas*, il faut observer attentivement les taches à la loupe et vérifier la présence de pycnides noires au centre des taches, pour confirmer la présence de la cercosporiose ou de taches blanches pour la ramulariose.



Tache de bactériose souvent confondue avec de la cercosporiose ITB60



Tache de cercosporiose ITB



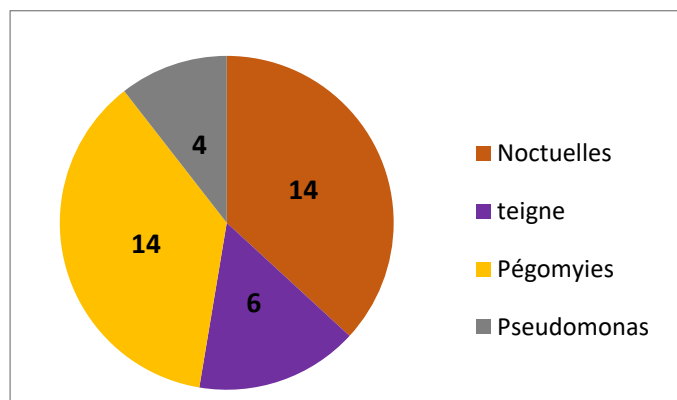
Tache de ramulariose CA59/62

Nous observons des betteraves montées en plaine, qu'elles soient de l'année ou sauvages, il est important de commencer dès maintenant leur élimination, pour éviter l'augmentation du stock semencier.



Betteraves montées CA59/62

Présence des ravageurs au 2 juillet



MAÏS

18 parcelles de maïs sont observées.

Stade : de 8 à 13 feuilles.



Maïs au stade 11 feuilles (C. GAZET, CA59-62).

Pyrale :

Suivi de la nymphose :

Dans la cage d'élevage à Amiens (Somme), **le taux de chrysalidation est de 83 %**. Nous comptons également 17% de chrysalides vides et le premier papillon est présent dans la cage. On peut donc supposer qu'une majorité de papillons sortira la semaine prochaine (à partir du 8 juillet).

Réseau de piégeage :

Le vol se poursuit. Dans le réseau, 15 pièges "pyrale" ont été relevés cette semaine :

- 9 pièges sont indemnes de captures.

- **6 pièges ont capturé entre 1 et 2 papillons.**

Commune	Code Postal	Nombre d'adulte pyrale piégé	
		Semaine 25	Semaine 26
WIMY	02500	0	0
BOURGUIGNON-SOUS-COUCY	02300	1	
VERNEUIL-SUR-SERRE	02000	1	1
NEUVILLE-SUR-ESCAUT	59293	0	2
WARGNIES-LE-GRAND	59144		0
BORNEL	60540	0	0
MOUY	60250	0	
ECHINGHEN	62360	0	
RADINGHEM	62310	0	0
FLORINGHEM	62550		2
LOOS-EN-GOHELLE	62750		0
ALLERY	80270	0	1
AMIENS	80000		0
BELLOY-SUR-SOMME	80310		0
BOUSSICOURT	80500	1	0
COTTENCHY	80440	0	1
ESTREES-MONS	80200	0	0
ONEUX	80135		1



Pyrale adulte
(C. GAZET, CA59-62).

Suivi des pontes :

Afin de déterminer l'apparition des chenilles de pyrale et le début du stade "chenille baladeuse", il faut suivre l'évolution des pontes en observant attentivement la face inférieure des feuilles près de la nervure principale où les papillons déposent généralement leurs œufs. Les pontes de pyrales (ou ooplaques) ressemblent à des plaquettes dans lesquelles les œufs se recouvrent les uns sur les autres. La taille d'une ooplaque est comprise entre 0,5 et 1 cm.

Seuil de nuisibilité : Le seuil de nuisibilité est atteint quand 10% des pieds portent une ponte.

Cette semaine, aucune ponte n'est encore observée.

Analyse de risque :

Les relevés de piège nous indiquent que le vol de la pyrale est en cours. Nous pouvons nous attendre à une sortie de 50 % des papillons entre le 8 et le 15 juillet.

Les périodes vulnérables pour la pyrale du maïs sont :

- le stade "ponte fraîche" pour la lutte biologique (la mouche parasite pond à l'intérieur de ces ooplaques) ;
- le stade "chenille baladeuse" pour les solutions conventionnelles.

Les premières captures marquent le début de la lutte biologique. L'utilisation des trichogrammes repose sur la technique des lâchers inondatifs au moment de la ponte du ravageur c'est-à-dire au début du vol. Les trichogrammes détruisent la pyrale dès son premier stade avant même qu'elle ne commette de dégâts.

Vous trouverez la **carte du risque pyrale 2019** dans le BSV Grandes Cultures n°16 du 5 juin 2019.

METEOROLOGIE

Mercredi 3 Juillet



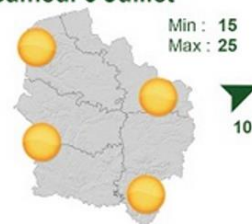
Jeudi 4 Juillet



Vendredi 5 Juillet



Samedi 6 Juillet



Dimanche 7 Juillet



Lundi 8 Juillet



Mardi 9 Juillet



Pour en Savoir +
Rendez-vous sur
www.agate-france.com/bulletins-meteo

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Directeur de la publication : Olivier Dauger - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Animateurs filières et rédacteurs : Céréales : M. Lheureux - Chambre d'Agriculture la Somme, T. Denis et E. Gagliardi - Arvalis Institut du Végétal, C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais. Colza : C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Aisne, N. Latraye - Terres Inovia. Maïs : V. Duval - Fredon Picardie. Protéagineux : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme. Lin : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme, I. Douay - Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais. Betteraves : H. Baudet - Chambre d'Agriculture de l'Oise, V. Delannoy, P. Delefosse - ITB, C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais.

Avec la participation de : ACOLYANCE, ACTAPPRO, AGORA, Agro-Vision, ARVALIS Institut du végétal, ASEL 02, BASF, Bayer Cropscience, CALIPSO, CAPSEINE, CERENA, CER 60, CETA de Ham-Vermandois, CETA des Hauts de Somme, CETAs de l'Aisne, Chambres d'Agriculture des Hauts de France, Chambre d'Agriculture d'Île de France, COMPAS, Coopérative de Milly-sur-Thérain, Ets Bitz, Ets Bully, Ets Charpentier, Florimond Desprez, FREDON Picardie, Groupe Carré, INRA, Institut de Genech, IREO de Flixecourt, ITB Nord-Pas de Calais, ITB 02, ITB 60, ITB 80, Jourdain, KWS, La Flandre, L.A. Linière, LEGTA de l'Oise, Lycée Agro Environnemental Tilloy les Mofflaines, Nord Négoce, NORIAP, PHYTEUROP, Saint Louis Sucre, SANATERRA, SARL LINEA, SETA de Bapaume, Soufflet Agriculture, Ternovéo, Tereos, Terres Inovia, TEXTILIN, UCAC, Uneal, Union de la Scarpe, Valfrance, Van de Bilt, Vanderhave, Van Robaëys Frères, Vaesken, VIVESCIA, M. Campion, M. Colin, M. Cornet, M. Coplo, Bertrand Coustenoble, Marc Delaporte, Frédéric Garache, Vincent Guyot, Jean Marie Ratel, Benoit Vandaele, Hervé Vanderhaeghe, Jean Marie Vion, Mme Christine Machu (EARL du moulin de pierre), Isabelle Verstaen

Coordination et renseignements : Aurélie Albaut - Chambre d'Agriculture de la Somme, Samuel Bueche - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion Carole Bonneau - Chambre régionale d'Agriculture Hauts-de-France

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la DRAAF Hauts-de-France et des Chambres d'Agriculture Hauts-de-France

Avec la participation de :



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

